



La Lettre du Conseil Départemental de l'Isère de l'Ordre des Médecins
Numéro 3 - 15 Janvier 2019



- ***Le Mot du Président Pascal Jallon
- ***Edito de Déonto: Article 44 du code de déontologie
- ***Cotisation Ordinale: Mise au point
- ***Certificat d'Arrêt de Travail: Que faire et comment faire?
- ***Certificats médicaux: Attention Danger
- ***Prévoyance et Solidarité Professionnelle
- ***Bilan 2018 de l'activité de la Commission Entraide
- ***Actualités
- ***Tableau des nouveaux inscrits

LE MOT DU PRESIDENT
DOCTEUR PASCAL JALLON

"Mais quel est le rôle du Conseil de l'Ordre ?"

Cette question que nous entendons souvent, émanant de la part de nos confrères, révèle la méconnaissance de notre structure ; trop souvent on le confond avec le rôle des syndicats. Je tiens à préciser que une fois élus, les conseillers ordinaires sont au service de la profession et qu'ils doivent laisser de côté leur « costume syndical » s'ils en avaient un.

C'est la loi qui fixe les compétences de l'Ordre : « **L'Ordre est une structure administrative de droit privé, à mission de service public** », sa mission étant de faire appliquer le **Code de Déontologie**.

[Lire la suite](#)

EDITO DE LA DEONTO

Comment établir un signalement pour violences?

Article 44

Article 44 (article R.4127-44 du code de la santé publique)

« Lorsqu'un médecin discerne qu'une personne auprès de laquelle il est appelé est victime de sévices ou de privations, il doit mettre en œuvre les moyens les plus adéquats pour la protéger en faisant preuve de prudence et de circonspection.

Lorsqu'il s'agit d'un mineur ou d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état physique ou psychique, il alerte les autorités judiciaires ou administratives sauf circonstances particulières qu'il apprécie en conscience. »

[Lire la suite](#)

COTISATION ORDINALE: Mise au point

Par le DOCTEUR SOPHIE PERRIN

La **cotisation ordinale** est rendue obligatoire par la Loi : article L.4122-2 du Code de la santé Publique. Cette cotisation permet le financement des Conseils de l'Ordre, des chambres disciplinaires de première instance.

Les conseils doivent allouer les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'exercice de leur mission.

[Lire la suite](#)

CERTIFICAT D'ARRET DE TRAVAIL

Par le DOCTEUR PASCAL JALLON

Complaisance ? Honneur et Probité ?

Nous avons été interpellés par un chef d'entreprise de la région suite à une problématique d'absentéisme qui l'a interpellé. Son entreprise compte environ 1000 salariés qui travaillent en deux fois 12 heures. Le taux d'absentéisme moyen se situe aux alentours de 4 % soit l'équivalent de 40 ETP (équivalent temps plein). Un préavis de grève lié à différentes revendications a été déposé du 1er décembre au 4 décembre et, subitement, le nombre d'arrêt de travail a été multiplié par six, pour atteindre le chiffre de 247 sur cette période....

[Lire la suite](#)

CERTIFICATS MEDICAUX : **ATTENTION DANGER**

Par le DOCTEUR HERVE AUBERT

La reprise de ce titre, déjà utilisé dans notre précédente revue il y a quelques années, est largement justifiée par le nombre de procédures disciplinaires toujours en augmentation (25 à 30%) malgré les rappels répétitifs concernant la bonne application des règles régissant la rédaction des certificats médicaux.

La majorité des plaintes à l'encontre des médecins sont de deux ordres :

- l'utilisation des termes : « état dépressif en rapport avec un harcèlement au travail »,
- les certificats pouvant entrer dans le cadre d'une immixtion dans les affaires familiales.

[Lire la suite](#)

PREVOYANCE ET SOLIDARITE PROFESSIONNELLE

Par le DOCTEUR LAURE EMERY

Protéger sa famille, c'est anticiper sur le risque d'invalidité totale, temporaire ou définitive ou de décès, et ce dès le début d'activité professionnelle.

En dehors des donations et des assurances-vie, qui ne deviennent généralement suffisantes pour protéger les siens que plus tard dans la vie professionnelle, il existe **trois types d'aide**: les prévoyances des caisses de cotisation obligatoire, celles des assurances complémentaires volontaires, et les systèmes de solidarité médicale, plus méconnus, et ce que le médecin soit libéral ou salarié.

[Lire la suite](#)

Bilan de l'activité 2018 de la Commission Entraide

Par le DOCTEUR ELISABETH OPOIX

La Commission d'Entraide du Conseil Départemental de l'Isère de l'Ordre des Médecins est à la disposition de l'ensemble des médecins de l'Isère qui se trouvent confrontés à une situation psychologique ou financière difficile. Bilan 2018

[Lire la suite](#)

ACTUALITES

Réunion Jeunes Médecins, nouveaux inscrits

Judi 24 Janvier 2019 20H

Faculté de Médecine Amphi Central



Le service d'Ophtalmologie du CHU de Grenoble-Alpes propose la prise en charge de patients âgés de plus de 70 ans en rupture de soins ophtalmologiques (dernière consultation datant de plus de 3 ans), en absence d'ophtalmologiste traitant. Toute demande de rendez-vous doit être adressée à oph.geriatric@chu-grenoble.fr et contenir un courrier résumant les antécédents du patient et sa prise en charge actuelle et les coordonnées du patient (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone).

SAVE THE DATE:

2 Février 2019, de 9H à 14H

A l'initiative de l'AGRUS et à l'occasion du 1er anniversaire du décès de notre ancien **Doyen Roger SARRAZIN**

Grande Cérémonie d'hommage à

Monsieur le Professeur SARRAZIN

à la Faculté de Médecine de Grenoble. Amphithéâtre Central

Inscription obligatoire:

<https://secteur-sante.univ-grenoble-alpes.fr/evenements/hommage-pr-roget-sarrazin/hommage-pr-roget-sarrazin-428667.kjsp>

Aide à l'Installation des jeunes médecins en Isère:

Le Conseil Départemental veut garantir un accès aux soins équitable à tous les Isérois en offrant aux jeunes médecins un dispositif privilégié pour réussir leur implantation

<http://www.med.isere.fr>

Un comité d'éthique destiné aux libéraux

Nous sommes quotidiennement confrontés au questionnement éthique dans notre pratique professionnelle. Parfois la réponse est avant tout juridique et déontologique. Certaines situations complexes apparaissent parfois sans solution en raison d'un conflit de valeurs. Une aide extérieure devient nécessaire et l'avis d'un comité d'éthique peut-être bienvenu.

La Fédération Ethique de l'Agglomération Grenobloise a constitué un comité d'éthique pluridisciplinaire, formé avec des représentants de différents établissements de soins de l'agglomération grenobloise mais aussi de représentants des médecins libéraux tous formés à l'éthique, et d'intervenants « extérieurs » : juristes, philosophes, sociologues. Ce comité est une instance consultative, qui se réunit en fonction des saisines et donne un avis avec un compte rendu.

La Fédération Ethique de l'Agglomération Grenobloise, créée en 2017 avec le soutien de l'Espace Ethique Régional Auvergne-Rhône-Alpes, entend promouvoir le développement d'une réflexion éthique dans chacun des établissements public, privé ou associatif, des secteurs sanitaires, médico-sociaux du bassin grenoblois et auprès des professionnels de santé de ville travaillant seuls ou en exercice regroupé (exercice libéral, Maison de Santé, soins à domicile, etc.).

Elle vise à permettre, face à un questionnement éthique, souvent quotidien, de ne pas rester dans l'impasse devant une situation rencontrée, mais au contraire de porter celle-ci à un niveau plus général et de l'enrichir de réflexions croisées.

La saisine du Comité Consultatif d'Ethique peut émaner d'un membre des professions de santé, de l'équipe éducative ou administrative. Elle s'effectue avec un formulaire disponible en ligne sur le site de la Fédération, à télécharger et retourner à l'adresse mail suivante : accueil@federation-ethique-grenoble.fr

La demande devra respecter le principe d'anonymat et le respect du secret professionnel. Elle décrira la situation clinique et exposera les questions éthiques rencontrées.

Saisine soit par courriel accueil@federation-ethique-grenoble.fr

Soit sur le site de la Fédération <https://www.federation-ethique-grenoble.fr/>

PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) par le DOCTEUR CLEMENT TOUSSAINT

La **PASS** (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) du CHU de Grenoble accueillent des patients sans droits sociaux. Ce service, composé de médecins, infirmières et assistantes sociales, prend en charge ces personnes pour leurs problèmes médicaux, et les aide à ouvrir leurs droits sociaux : le plus souvent CMUc ou AME.

Quand leurs droits sont ouverts nous les orientons pour une prise en charge en libéral. Pour adresser plus facilement ces patients, nous **recherchons des médecins généralistes** de la région prêts à poursuivre leur prise en charge médicale en ville.

Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter par téléphone au 04 76 76 94 66 ou par mail en nous laissant vos coordonnées.

Mail: pass@chu-grenoble.fr

Nous précisons qu'il y a possibilité d'avoir un interprétariat téléphonique, financé par l'ARS, auprès d'ISM Corrum. Vous pouvez aussi avoir plus d'informations sur notre activité en cliquant sur ce lien :

<https://www.chu-grenoble.fr/content/permanence-dacces-aux-soins-de-sante-pass>

SAVE THE DATE:

Jeudi 13 Juin 2019

Grande Conférence: Intelligence Artificielle et Médecine

Faculté de Médecine de Grenoble

L'agrément préfectoral de certains médecins chargés du *Contrôle Médical de l'Aptitude à la Conduite* arrive à échéance. Pour être agréé, le médecin doit être inscrit à l'Ordre, ne pas avoir fait l'objet de sanction ordinaire depuis 5 ans, avoir moins de 73 ans et avoir suivi la formation relative au contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

Contact :Préfecture de l'Isère.

LE TABLEAU DES NOUVEAUX INSCRITS AU CDM ISERE

Liste des nouveaux inscrits, des retraités et nos confrères décédés:

<https://www.cdom38.org/nouveaux-inscrits>

<https://www.cdom38.org/retraites>

<https://www.cdom38.org/deces>

*Publication du Conseil Départemental de l'Isère de l'Ordre des Médecins
Dr Catherine Tomasella, Pdte de la Commission Communication*

Conseil Départemental de l'Isère de l'Ordre des Médecins

1A Boulevard de la Chantourne

CS 20100

LA TRONCHE 38701

France

04 76 51 56 00

<https://www.cdom38.org>

isere@38.medecin.fr

[Désabonner](#) << Test Email Address >> de la lettre du Conseil Départemental de l'Isère de l'Ordre des Médecins.

[Faire suivre cette lettre](#)

[Mettre à jour votre profil](#)

Copyright (C) 2018 Conseil Départemental de l'Isère de l'Ordre des Médecins Tous droits réservés.